

M. WOOD (Brockville) : Oui, où cela est nécessaire.

M. LAURIER : Le gouvernement n'a-t-il rien à dire au sujet de l'amendement relatif aux vaisseaux-réservoirs ?

M. WOOD (Brockville) : Il est très-évident, je crois, que nous ne sommes pas prêts à accepter cet amendement. Les arguments soumis par mon honorable ami de Saint-Jean (M. Chesley), et mon honorable ami de Westmoreland (M. Wood), établissent clairement qu'il est de l'intérêt des provinces maritimes, de passer le bill sous sa présente forme. Quant au second point de l'amendement, relativement au choix des localités, où sera expédié le pétrole, c'est une simple mesure de précaution.

Quand les wagons-réservoirs entrent dans le pays, le pétrole ne peut être inspecté au port d'entrée ; mais cette inspection peut avoir lieu à l'endroit où le pétrole est transporté et, dans ce cas, il est nécessaire d'avoir un officier compétent pour cette besogne de l'épreuve. Si le pétrole pouvait être expédié dans tous les coins du pays, il arriverait à des endroits où il n'y a pas d'officier du Revenu de l'intérieur. Comme question de fait, il y a des officiers d'accise dans toutes les grandes villes, et dans la plupart des petites.

M. LAURIER : Je crois que l'on accorde le privilège de transporter le pétrole en wagons-réservoirs, dans le but de réduire le prix de cet article pour le consommateur. Dans ce cas, il est évident que l'on atteindrait davantage ce but, en accordant le même privilège aux vaisseaux. C'est ce que reconnaissent les honorables messieurs eux-mêmes ; mais ils disent que la *Standard Oil Co.* posséderait tous ces vaisseaux et inonderait le pays de sa marchandise, créerait un monopole, puis élèverait le prix. Si l'honorable monsieur veut réfléchir un peu, il comprendra que cela n'est pas un argument. Si cet amendement est adopté et que la *Standard Oil Co.* inonde le pays de son pétrole, puis élève les prix, il sera libre à ceux dont on a entendu parler aujourd'hui comme faisant la concurrence, d'importer le pétrole en barils. Cela est permis par la loi. Ainsi donc, la difficulté que l'on craint, peut être surmontée en tout temps ; l'argument tombe de lui-même.

M. MULOCK : D'après les observations du contrôleur du Revenu de l'intérieur, je crois comprendre que le gouvernement est venu à la conclusion qu'il fallait s'opposer à cet amendement, à cause des arguments des honorables députés de Saint-Jean (M. Chesley) et de Westmoreland (M. Wood). J'aimerais donc à demander à l'honorable député de Saint-Jean, si, en consultant à la chambre de résister à cette méthode, grâce à laquelle le peuple aurait du pétrole bon marché, il agit dans l'intérêt des consommateurs. De la part de quelle classe donne-t-il ces conseils ?

M. CHESLEY : Je vais donner à la chambre les raisons pour lesquelles je prends cette attitude. J'en ai deux. D'abord, c'est que j'ai été prié d'agir ainsi par les principaux marchands de Saint-Jean. La seconde, c'est qu'il n'y a ni pétition, ni télégramme, ni lettre de la part des consommateurs. Ainsi donc, le sentiment, je crois, est que les intérêts des consommateurs seront bien surveillés.

M. MULOCK : Puis-je poser la même question à l'honorable député de Westmoreland ? Je suis dans

M. MONET.

un tel état d'esprit, qu'il me faut connaître les arguments et les raisons à l'appui pour en arriver à une juste conclusion. L'honorable député de Westmoreland voudra-t-il me dire s'il parie au nom des consommateurs, ou de quelle classe ?

M. WOOD (Westmoreland) : Je défends les intérêts des deux classes ; d'abord, des propriétaires de navires, puis du public consommateur des provinces maritimes.

M. MULOCK : Je regrette que l'honorable député n'ait pas mis en premier lieu le public consommateur. Il fait passer d'abord les voituriers, le petit nombre privilégié.

L'honorable député de Saint-Jean (M. Chesley) ne s'occupe pas du tous des consommateurs, parce qu'il n'en a pas entendu parler, et le contrôleur du Revenu de l'intérieur nous dit que, bien que très importante, et surtout intéressée dans la vente à bon marché du pétrole, la classe des consommateurs n'est pas représentée et, cependant il en vient à la conclusion qu'elle devra encore être privée du pétrole bon marché.

L'attitude prise par les honorables députés me rappelle l'argument émis en Angleterre, contre l'introduction des chemins de fer. Les propriétaires des diligences et les négociants le long des routes étaient fort intéressés au maintien du vieil état de choses ; or ils déterminèrent les cultivateurs à adresser des pétitions contre l'introduction des chemins de fer, alléguant que les locomotives traversant le pays comme des bêtes fauves inconnues, jetteraient une telle terreur parmi les animaux domestiques, que ces derniers cesseraient d'être productifs.

M. FLINT : Je désire appuyer sur le fait que la seule raison pour laquelle l'honorable député de Saint-Jean (M. Chesley) et l'honorable député de Lambton (M. Lister) objectent à l'amendement, c'est qu'il y a ici certaines pétitions qui les influencent dans ce sens. On se rappellera que ces pétitions sont contre les dispositions de ce bill. Elles sont opposées à l'importation du pétrole en wagons-réservoirs, et fortement contre le principe de l'importation du pétrole en réservoir.

L'honorable député de Lambton (M. Lister), dans son savant discours, où il passe en revue toute la question du pétrole, s'oppose fortement à l'importation du pétrole en réservoir, et, bien que ses prétentions soient combattues par le ministre des Finances, il est d'accord, avec ses collègues des provinces maritimes, pour appuyer cette méthode, comme étant la meilleure dans l'intérêt des provinces maritimes.

L'amendement est rejeté et le bill est rapporté.

M. WOOD (Brockville) : Je propose la troisième lecture du bill.

M. FLINT : Je propose :—

Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général, afin d'amender le paragraphe 8, article 15, en retranchant les mots : " désigner des localités où le pétrole d'éclairage pourra être importé en wagons-réservoirs," et les remplaçant par les suivants : " faire des règlements administratifs en vertu desquels le pétrole d'éclairage pourra être importé en wagons-réservoirs ou navires-réservoirs."

L'amendement est rejeté sur division, le bill est lu une troisième fois et adopté.